



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du mardi 20 décembre 2022

Délibération n° 2022-71

Objet : Finances publiques – Vote des tarifs 2023

Le mardi 20 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS.

Lieu de réunion : salle du Conseil Municipal – Mairie

Date de convocation : jeudi 15 décembre 2022

Présents : Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER PLESSE, Jean-Pierre COCO, Auriane JARDIN, Gérard MOLEINS, Vincent CARRÉ, Guillaume ROBIN, Roselyne GOUPY, Annie LE RET.

Absents représentés : Grégory BERTEAUX ayant donné pouvoir à Nathalie BOUTIER PLESSE,  
 Frédérique CARRÉ ayant donné pouvoir à Vincent CARRÉ,  
 Christophe SERET ayant donné pouvoir à Roselyne GOUPY,  
 Mariannick MOUTON ayant donné pouvoir à Annie LE RET,

Absents :

Secrétaire de séance : Annie LE RET

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour voter les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est précisé que les tarifs 2022 des mouillages et du camping ont été votés lors des séances précédentes.

DROIT DE PLACE SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE	Octobre à Avril	Mai à Septembre	Electricité
Abonné année	Gratuit	2,00 € le ml	40,00 €
Abonné saison		3,00 € le ml	15,00 €
Occasionnelle	Gratuit	4,00 € le ml	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Occupation du domaine public - activité de restauration sur les emplacements suivants :	
Parking de la plage des Haas	5,50 € le m <sup>2</sup> / mois
Lieu-dit Le Rougeret	
Occupation du domaine public - activité de structure de loisirs sur l'emplacement suivant :	
Le parking du Rougeret	2 € le m <sup>2</sup> / mois
Occupation du domaine public (terrasse) – restauration	5,50 € le m <sup>2</sup> / mois
Occupation du domaine public à partir de 3 m <sup>2</sup> – hors restauration (étalage)	10 € le m <sup>2</sup> / an
Occupation du domaine public – marchands ambulants restauration et hors restauration	
20 € / jour (juillet et août)	10 € / jour (le reste de l'année)
Occupation de la cour et du préau de l'école hors période scolaire	110 € / semaine

CIRQUE	2022	2023
Petit spectacle (occupation de 3 jours)	20,00 €	10,00 €
Grand spectacle (occupation de 3 jours)	50,00 €	20,00 €

TENNIS	2022	2023
Location à l'heure d'un court du 01/04 au 30/09	5,00 €	6,00 €
Carte d'abonnement du 01/04 au 30/09	30,00 €	35,00 €

PHÉROMONE	2022	2023
Phéromone pour piège (l'unité)	12,00 €	12,00 €

PHOTOCOPIES	2022	2023
Photocopie (l'unité) format A4 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
Photocopie (l'unité) format A3 noir et blanc	0,60 €	0,60 €
Photocopie (l'unité) format A4 couleur	0,75 €	0,75 €
Photocopie (l'unité) format A3 couleur	1,50 €	1,50 €
Photocopie recto verso	X 2	X 2
Photocopie (l'unité) tarif associations	Demi-tarif	Demi-tarif
Plastification de document format A4 uniquement pour les associations	0,50 €	0,50 €
Plastification de document format A3 uniquement pour les associations	0,65 €	0,65 €

LOCATION DE LA MAISON DE LA MER	Associations communales	Particuliers / Professionnels commune	Particuliers / Associations / Professionnels hors commune
Apéritif, vin d'honneur	Gratuit	134 €	195 €
Réunion	Gratuit	72 €	103 €
Caution à la réservation	500 €	500 €	500 €
Caution ménage	120 €	120 €	120 €
Clef électronique en cas de perte ou de détérioration	50 €		

LOCATION DU CENTRE CULTUREL ASSOCIATIF	Associations communales	Particuliers / Professionnels commune	Particuliers / Associations / Professionnels hors commune
Apéritif, vin d'honneur	Gratuit	134 €	195 €
Réunion	Gratuit	72 €	103 €
Caution à la réservation	500 €	500 €	500 €
Caution ménage	120 €	120 €	120 €
Clef électronique en cas de perte ou de détérioration	50 €		
LOCATION DU CENTRE CULTUREL ASSOCIATIF	Journée	Week-end	Semaine (7 jours consécutifs)
Activité culturelle, artistique, sportive ou sociale (expositions)	40 €	100 €	250 €

SALLE POLYVALENTE				
LOCATION DE LA GRANDE SALLE	Associations communales		Particuliers / Professionnels de la commune	Associations / Professionnels / Particuliers hors commune
	Activités à but lucratif	Activités à but non lucratif		
1 jour - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation, cérémonie	103 €	Gratuit	226 €	489 €
2 jours - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation, cérémonie	195 €	Gratuit	334 €	721 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h)	Gratuit		82 €	134 €
Cuisine + lave-vaisselle	Gratuit		92 €	92 €
Vaisselle cuisine (unité)	0,50 €		0,50 €	0,50 €
Couvert *	0,50 €		1 €	1 €
Vaisselle cassée	Prix coûtant		Prix coûtant	Prix coûtant
Chauffage (forfait par jour)	40 €		92 €	92 €
Caution à la réservation	500 €		500 €	500 €
Caution ménage	120 €		120 €	120 €
	Professionnels commune		Professionnels hors commune	
Activités culturelles, artistiques, sportives ou sociales	40 € / séance (maximum de 3h)		60 € / séance (maximum de 3h)	
Vente aux enchères / Activités commerciales	577 € / jour		577 € / jour	

LOCATION PETITE SALLE	Associations communales	Particuliers / Professionnels commune	Associations / Professionnels / Particuliers hors commune
1 jour - Repas, vin d'honneur, réunion...	Gratuit	92 €	175 €
2 jours - Repas, vin d'honneur, réunion...	Gratuit	133 €	257 €
Cuisine + lave-vaisselle	Gratuit	92 €	92 €
Vaisselle cuisine (unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Couvert *	0,50 €	1 €	1 €
Vaisselle cassée	Prix coûtant	Prix coûtant	Prix coûtant
Chauffage (forfait par jour)	30 €	51 €	51 €
Caution à la réservation	500 €	500 €	500 €
Caution ménage	120 €	120 €	120 €
LOCATION SALLE DU HAUT	Associations communales	Particuliers / Professionnels commune	Associations / Professionnels / Particuliers hors commune
Réunion	Gratuit	41€	72€
Chauffage (forfait)	Gratuit	31 €	-31 €
Clef électronique en cas de perte ou de détérioration	50 €		

\*Couvert : 1 assiette principale, 1 assiette à dessert, 1 jeu de couverts (couteau-fourchette-cuillère), 1 verre, 1 tasse à café

RESTAURANT SCOLAIRE	2022	2023
Restaurant scolaire : repas enfant et instituteur	3,00 €	3,20 €
Restaurant scolaire : repas agent communal	Prix mutualité	Prix mutualité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'appliquer les tarifs communaux précités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

POUR : 12  
 ABSTENTION : 1 (Christophe SERET)  
 CONTRE : 0

Pour extrait conforme  
 Fait et délibéré ces jour, mois et an susdits.  
 A Saint-Jacut-de-la-Mer, le 20 décembre 2022

Le Maire,  
 Jean-Luc PITHOIS

Le secrétaire de séance  
 Annie LE RET

The image shows two handwritten signatures. The first signature is over a circular official stamp of the Mayor, Jean-Luc Pithois. The second signature is over a circular official stamp of the Secretary of the Meeting, Annie Le Ret.